

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1171

9 mai 2012

SOMMAIRE

Abax Professional Services	56172	International Ressources S.A.	56183
Airetsa S.A.	56189	ITP S.A.	56188
Anya-2 S.à r.l.	56182	IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V.	56197
Apollo Feeder TH Sàrl	56191	Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	56206
Avante Petroleum S.A.	56162	Luxglobal Trust Services S.A.	56191
AWW-Abytiamo Worldwide S.A.	56189	Luxplain S.A.	56200
AWW-Abytiamo Worldwide S.A.	56191	Mayfair Trust S.à r.l.	56162
AWW-Abytiamo Worldwide S.A.	56183	PH.International S.A.	56190
BEBAU Horgen S.à r.l.	56208	Poes	56171
Bildad S.A.	56172	Ramey S.à r.l.	56194
Bodhi-1 S.à r.l.	56207	Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.	56173
Britannica II S.à r.l.	56183	Signum By M., S.à r.l.	56172
Britanny Investment	56207	Sofinter	56192
Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l.	56184	Sofinter S.A.	56192
CENTRE GENERAL D'EXPERTISES		Sunflower Property S.à r.l.	56162
COMPTABLES S.à r.l en abrégé C.G.E.		The Next Generation S.A.	56162
S.à r.l.	56189	Tractlux S.à r.l.	56162
Cigtob S.A.	56199	Universal Credit S.A.	56163
Creche Petit Pouce s.à r.l.	56163	Usted Finance S.A.	56208
Development Venture III S.C.A.	56200	Vasabron International S.à r.l.	56208
Développement Rural S.A.	56207	Weghsteen International S.A.	56163
Euro Park S.à r.l.	56171		

Mayfair Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 112.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2012040353/11.
(120053326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Sunflower Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.918.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040394/11.
(120053590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Avante Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.983.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société AVANTE PETROLEUM S.A. qui s'est tenue en date du 06 mars 2012.

Il a été décidé
de nommer Monsieur Martialis Q.H. Van Poecke, né le 7 février 1960 à Diemen, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012041869/15.
(120055478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

The Next Generation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mars 2012.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2012040476/13.
(120053338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Tractlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 68.575.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040482/10.

(120053366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Weghsteen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012040507/12.

(120053607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Creche Petit Pouce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 124, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.086.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 4 avril 2012 que:

L'assemblée constate la cession des parts sociales signée en date du 3 avril 2012. Suite à cette cession, Madame FERNANDES DOMINGOS CAMAS Maria Helena, demeurant à L-1224 Luxembourg 14 rue Ludwig van Beethoven, devient l'associée unique de la société à hauteur de 100 parts sociales.

L'assemblée accepte la démission du poste de gérant administratif de Monsieur FERNANDES PARALTA Pedro José, demeurant à L-4741 PETANGE, 3 rue des Jardins.

L'assemblée nomme en son remplacement Madame FERNANDES DOMINGOS CAMAS Maria Helena, prénommée, pour une durée indéterminée.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012041940/19.

(120055799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Universal Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.879.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of March,
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Universal Credit S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem dated 4 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2840 of 26 November 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142879. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is declared open by Me Hermann Beythan, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the board of directors of the Company.

2 To fully restate article 9 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company.

3 To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of meetings of the board of directors of the Company.

4 To amend article 11 of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

5 To amend article 13 of the articles of incorporation of the Company relating to the Conflicts of Interest.

6 To amend article 14 of the articles of incorporation of the Company relating to the representation of the Company.

7 To amend article 15 of the articles of incorporation of the Company relating to the independent external auditor (s).

8 To set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20th) day of February at 6:00 p.m. and to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company to reflect notably the change of the date of the annual general meeting of the shareholders.

9 To change the fiscal year of the Company and to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company to reflect in particular the change of the financial year of the Company.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting and that they waive the convening notice.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the Board of Directors which shall from now on read as follows:

“ Art. 8.

8.1. Board of Directors.

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders confirm the election at their next general meeting.

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Directors may receive a remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

8.2. Indemnification of Directors.

Subject to the provisions of and to the extent permitted by the Articles, every director or other officer (excluding an auditor) of the Company, their successors, heirs and executors, shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in the actual or purported execution or discharge of his duties or the exercise or purported exercise of his powers or otherwise in relation to or in connection with his duties, powers or office, but:

(a) this indemnity shall not apply to any liability to the extent that it is recovered from any other person;

(b) the indemnity is subject to such officer taking all reasonable steps to effect such recovery, so that the indemnity shall not apply to the extent that an alternative right of recovery is capable of being enforced;

(c) the indemnity shall not apply to matters as to which the person concerned shall be finally adjudged to be liable for gross negligence or misconduct; and

(d) this clause shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified may be entitled.”

Second resolution

The general meeting resolved to fully restate article 9 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

Subject to the provisions of these Articles, the board may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that no meeting of the board or committee meetings shall be held in the United Kingdom, the United States of America or Germany and not less than 3 (three) board meetings are held annually in Luxembourg. No decision of the board can be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany shall be void.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The quorum for board meetings shall be at least half of the directors present or represented and shall not include a majority of directors who are residents of the United Kingdom, the United States of America or Germany for tax purposes.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Without prejudice to the second and seventh sentence of this Article 9, a person entitled to be present at a meeting of the board or of a committee of the board shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously, provided that he is not actually present in the United Kingdom, the United States of America or Germany at that time. A director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no director is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is.

A resolution in writing executed by all the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the board or (as the case may be) a committee of the board duly convened and held. For this purpose:

(a) a resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office;

(b) a resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more directors, or a combination of both; and

(c) a resolution must be executed by a majority of the directors outside the United Kingdom, the United States of America and Germany.”

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of the meetings of the board of directors of the Company.

Article 10 shall from now on read as follows:

“ **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director or the company secretary. The proxies will remain attached thereto.”

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

Article 11 shall from now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes and other financial instruments issued by the Company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartment being segregated from all other compartments of the Company and being considered as an entity of its own.

The board of directors may also decide to merge one or several compartments with another compartment of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).”

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company relating to the conflict of interest.

Article 13 shall from now on read as follows:

“ **Art. 13. Conflicts of Interest.** If any member of the board of directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director’s interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.”

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company relating to the representation of the Company.

Article 14 shall from now on read as follows:

“ **Art. 14. Representation of the Company.** The Company will be bound towards thirds parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.”

Seventh resolution

The general meeting resolved to amend article 15 of the Company relating to the independent external auditors which shall from now on read as follows:

“ **Art. 15. Independent External Auditor(s).** The accounts of the Company are audited by one or more independent external auditors.

The independent external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company in accordance with the law of 22 March 2004, and the board of directors shall determine their number and the duration of their appointment.”

Eighth resolution

The general meeting resolved to set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20th) day of February at 6:00 p.m..

The general meeting resolved to amend article 17 of the articles of incorporation to notably reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders, which article 17 will from now on read as follows:

" **Art. 17. Annual General Meeting.** The Annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the twentieth (20th) day of February of each year at 6:00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

Ninth resolution

The general meeting resolved in particular to change the fiscal year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of October every year and end on the thirtieth (30th) day of September of the following year.

The fiscal year that started on the first (1st) day of March 2012 will end on the thirtieth (30th) day of September 2012.

The general meeting resolved to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 20. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the (1st) day of October and ends on the thirtieth (30th) day of September of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents."

There being no further business, the meeting is terminated .

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Universal Credit S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte de Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 4 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2840 en date du 26 novembre 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142879. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Hermann Beythan, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Claire Prospert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Refonte complète de l'article 8 des statuts de Société relatif au conseil d'administration.

2 Refonte complète de l'article 9 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration.

3 Modification de l'article 10 des statuts de la Société relatif aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

4 Modification de l'article 11 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs du conseil d'administration.

5 Modification de l'article 13 des statuts de la Société relatif aux conflits d'intérêts.

6 Modification de l'article 14 des statuts de la Société relatif à la représentation de la Société.

7 Modification de l'article 15 des statuts de la Société relatif aux réviseurs d'entreprises indépendants.

8 Fixation de la date de l'assemblée générale des actionnaires au vingtième (20^{ème}) jour du mois de février à 18:00 heures et modification de l'article 17 des statuts de la Société, afin de notamment rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires.

9 Changement de l'année sociale de la Société et modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter en particulier le changement de l'année sociale de la Société.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 8 des statuts de la société relatif au conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.**

8.1. Conseil d'administration.

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires confirmeront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Sous réserve de approbation par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs pourront percevoir une rémunération dans le cadre de l'activité de gestion de la Société et pourront, de surcroît, obtenir le remboursement de tous les frais engagés par les administrateurs

8.2. Indemnisation des administrateurs.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et dans la limite permise par ces derniers, chaque administrateur ou autre personne responsable (à l'exception du réviseur) de la Société, leurs successeurs, héritiers, et exécuteurs testamentaires, sera indemnisée par prélèvement sur les actifs de la Société pour toute responsabilité encourue par ce dernier dans l'exécution réelle ou supposée, ou la décharge de ses fonctions, l'exercice ou le supposé exercice de ses pouvoirs ou sinon en relation ou en connexion avec ses devoirs, pouvoirs ou sa fonction, cependant:

(a) cette indemnité ne s'appliquera pas à une dette dans la mesure où cette dernière est recouverte auprès de toute autre personne;

(b) l'indemnité n'est due que si la personne responsable a pris toutes les mesures raisonnables pour obtenir un tel recouvrement, de sorte que l'indemnité ne pourra s'appliquer tant qu'un droit de recouvrement alternatif peut être mis en oeuvre;

(c) l'indemnité ne trouvera pas application dans les situations pour lesquelles l'intéressé sera définitivement tenu responsable de négligence grave ou de mauvaise conduite; et

(d) cette clause n'exclura pas tous les autres droits à indemnisation dont les personnes pourraient être bénéficiaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 9 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 9. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le conseil d'administration peut déterminer les procédures le concernant qu'il juge appropriées pourvu qu'aucune réunion du conseil d'administration ou d'un comité ne se tienne au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne et qu'il n'y ait pas au cours d'une même année moins de trois (3) réunions du conseil d'administration se tenant au Luxembourg. Aucune décision du conseil d'administration ne peut être prise au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne et toute réunion présumée être tenue ou toute décision présumée être prise au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne sera frappée de nullité.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrits de toute réunion du conseil d'administration seront donnés par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le quorum des réunions du conseil d'administration est fixé à la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés et n'inclura pas une majorité d'administrateurs résidents fiscaux du Royaume-Uni, des Etats-Unis ou d'Allemagne.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Sans préjudice des dispositions de la seconde et de la septième phrase du présent Article 9, une personne dont la présence est admise à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration est réputée être présente à toutes fins si elle est capable (directement ou par voie électronique) de parler et d'être entendue de façon simultanée par toutes personnes présentes ou réputées être présentes, à la condition qu'elle ne soit en réalité pas physiquement à ce moment là présente au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Un administrateur ainsi réputé présent est autorisé à voter et par conséquent est pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu à l'endroit spécifié dans la convocation ou (si aucun administrateur n'est présent à un tel lieu) là où le groupe le plus important de participants est réuni, ou, s'il n'existe pas de groupe, là où le président de la réunion se trouve.

Une résolution écrite signée par l'ensemble des administrateurs est valable et exécutoire de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration ou (le cas échéant) d'un comité du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. A cette fin:

- (a) une résolution peut être émise sous forme papier ou sous forme électronique envoyée au siège social;
- (b) une résolution peut se composer de plusieurs documents sous forme papier ou sous forme électronique, chaque document étant signé par un ou plusieurs administrateurs, ou une combinaison des deux; et
- (c) une résolution doit être signée par la majorité des administrateurs en dehors du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Allemagne.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société relatif aux procès verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

L'article 10 sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par le secrétaire de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la société relatifs aux pouvoirs du conseil d'administration.

L'article 11 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets et autres instruments financiers émis par la Société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la Société et étant considéré comme une entité propre.

Le conseil d'administration peut également décider de la fusion d'un ou plusieurs compartiments de la Société avec un autre compartiment afin d'en créer un nouveau. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société relatif aux conflits d'intérêts.

L'article 13 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du conseil d'administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.»

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société relatif à la représentation de la Société.

L'article 14 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 15 de la Société relatif aux réviseurs d'entreprises indépendants qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 15. Réviseur(s) d'Entreprises Indépendant(s).** La surveillance des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 22 mars 2004, et le conseil d'administration de la Société déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.»

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la date de l'assemblée générale des actionnaires le vingtième (20^{ème}) jour du mois de février à 18:00 heures.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société, afin de notamment rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires, lequel article 17 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le vingtième (20^{ème}) jour du mois de février de chaque année à 18:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé en particulier de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencé le premier (1^{er}) jour du mois de mars 2012 se terminera le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre 2012.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre et finit le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée .

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN, C. PROSPERT, A. CLOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13675. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039486/417.

(120052828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.255.

1. Il résulte d'une lettre datée du 7 décembre 2011 que Madame Denise GRANT a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

2. Il résulte des résolutions du 22 mars 2012 de la Société que Madame Deanna ONG AUN NEE, née le 1er! juillet 1971 à Singapour, demeurant professionnellement à 168, Robinson Road, Capital Tower 3701, SGP-068912 Singapour, est nommée gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012041979/15.

(120055626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Poes, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5886 Alzingen, 494, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 144.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 février 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012040566/13.

(120053699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Signum By M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 10, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 110.121.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «SIGNUM BY M. s.à r.l.», ayant son siège social à L-9179 Oberfeulen, 10, rue du Moulin,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.121.

tenu en date du 27 mars 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 30 mars 2012, sous le référence DIE/2012/3907,

que les associés de la société prédite ont pris la résolution suivante:

- Nomination en tant que gérante de Madame Nicole MOLA, née à Ettelbruck le 4 février 1951, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.-F. Kennedy, avec effet immédiat,

- Confirmation en tant que gérant de Monsieur René GOERGEN, né à Ettelbruck, le 3 mars 1947, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.-F. Kennedy, avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2012041824/21.

(120055894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Bildad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 137.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 mars 2012

Monsieur Antonino AIELLO, entrepreneur, né le 16.11.1974 à Sorrento (Italie), domicilié au 10, via Pacognano, I-80069 VICO EQUENSE (Italie), est nommé nouvel administrateur de la société.

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BILDAD S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2012041885/20.

(120055900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Abax Professional Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 134.965.

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF ABAX AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de la société ABAX AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 27.761 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012041830/13.

(120055558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.846.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public with professional address 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., a company organised under the laws of the state of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here duly represented by Mrs. Sophia Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender to the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst a list of the Luxembourg financial regulator "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 25,000 (twenty-five thousand) shares issued by the Company as follows:

- RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, USA, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States dollars) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand seven hundred euro (€ 1,700.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Thomas P. Burke, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- M. C. Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

- Robert van 't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 11, the Company shall be bound by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation of the above text:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public avec adresse professionnelle à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Gérance

Art. 11. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas de partage égal des voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance doit être présidé par un gérant présent nommé à cette fin. Il peut également nommer un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de tout autre matière qui pourrait être spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation par un gérant.

L'avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 2 (deux) jours à l'avance de la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature doit être précisée dans le procès verbal de la réunion.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

L'avis de convocation peut être levé par le consentement, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement, sous réserve que la majorité des gérants participant à la réunion du conseil ne devra jamais être situé dans le même Etat étranger.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant à la réunion présents ou dûment représentés à cet effet, à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par le président ou 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Toute copie ou extrait du présent procès-verbal doit être signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants produiront effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions par écrit peuvent soit être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 19. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 20. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 24. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Mesures transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare souscrire à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales émises par la Société tel que suit:

- RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) est à la disposition de la Société.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:

- Thomas P. Burke, avec adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- William H. Wells, avec adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- M. C. Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- Robert van't Hoef, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 11, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B de la Société.

3) La Société aura son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/1998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040416/523.

(120053238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.428.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2012 l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Monsieur Steven Gorelik en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer Monsieur Graham Chapman avec adresse professionnelle au 16 Meadow Road, Great Gransden, Sandy, Beds, SG19 3BD, United Kingdom, en tant que nouveau gérant de la Société, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour Oscar-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012041861/16.

(120055600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

AWW-Abytiamo Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.705.

Nous vous informons de notre démission de notre mandat de Commissaire aux comptes de la société AWW-Abytiamo Worldwide S.A. avec effet au 04 avril 2012.

Luxembourg, le 04 avril 2012.

V. Emond / A. Morandini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012041874/12.

(120055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Britannica II S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.040.

Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- nomination de Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2012041879/13.

(120055467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

International Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.104.

Rectificatif n° L100059443

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 15 avril 2010 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Transférer le siège social du L-1225 Luxembourg, 4 rue Beatrix De Bourdon au L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, avec effet immédiat.

2) Démission de Monsieur Jean-Pierre CLEES, né le 12 août 1958 à Stuttgart (Allemagne), demeurant à L-3354 Leudelange, 5 rue de la Forêt, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

3) Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

4) Démission de Monsieur Pierrot SCHILTZ, née le 15 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4 rue Beatrix De Bourdon, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

5) Nomination de Docteur Reinhard KRAFFT, avocat, né le 21 juillet 1954 à Athènes, conseiller économiste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

6) Démission de Madame Sylvie SIBENALER, établie à L-1225 Luxembourg, 4 rue Beatrix De Bourdon, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

7) Nomination de la société à responsabilité ZIMMER & PARTNERS Sàrl aux fonctions de commissaire aux comptes, établie à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 151.507, avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

8) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012042064/35.

(120055449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.830.

In the year two thousand and twelve, on the second day of March,

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.830, incorporated by a notarial deed enacted on 2 September 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C 3220 on 30 December 2011. The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The chairman acts that:

I.- Customized Infrastructure Strategies, L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its business office at Eleven Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010, USA ("Contributor 1"), and CS Nest Sammelstiftung, L.P., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its business office at Eleven Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010, USA ("Contributor 2") (together the "Shareholders") are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred twenty five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 987,500 (nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,000,000 (one million Euro) by the issue of 7,900 (seven thousand nine hundred) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty five Euro);

3. Subscription and payment by the shareholders of the Company of the new shares under resolution 2. above by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waives their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 987,500 (nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,000,000 (one million Euro) by the issuance of 7,900 (seven thousand nine hundred) new shares with a nominal

value of EUR 125 (one hundred twenty five Euro) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through the contribution in kind of:

(i) a portion of a claim amounting to EUR 819,625 (eight hundred nineteen six hundred twenty five Euro) (the “Claim 1”) held by the Contributor 1 against the Company, and

(ii) a portion of a claim amounting to EUR 167,875 (one hundred sixty seven thousand eight hundred seventy five Euro) (the “Claim 2”) held by the Contributor 2 against the Company.

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and payment (i) by the Contributor 1 of 6,557 (six thousand five hundred fifty seven) of the New Shares (the “Contributor 1 New Shares”) through the contribution of the Claim 1 (the “Contribution 1”) and (ii) by the Contributor 2 of 1,343 (one thousand three hundred forty three) of New Shares (the “Contributor 2 New Shares”) through the contribution of the Claim 2 (the “Contribution 1”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor 1, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the Contributor 1 New Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution 1.

Thereupon intervenes the Contributor 2, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the Contributor 2 New Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution 2.

Description of the contribution

The Contribution 1 made by the Contributor 1 is composed by the Claim 1 held against the Company, to be allocated to the share capital of the Company in exchange for the issuance of the Contributor 1 New Shares; and

The Contribution 2 made by the Contributor 2 is composed by the Claim 2 held against the Company, to be allocated to the share capital of the Company in exchange for the issuance of the Contributor 2 New Shares.

The Contribution 1 and the Contribution 2 together are referred to as the “Contribution”.

Evaluation

The net value of the Contribution 1 is EUR 819,625 (eight hundred nineteen six hundred twenty five Euro).

The net value of the Contribution 2 is EUR 167,875 (one hundred sixty seven thousand eight hundred seventy five Euro).

The total net value of the Contribution is at least EUR 987,500 (nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1 March 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration (the “Statement of Contribution Value”).

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of resolutions 2 and 3 above, it is resolved to amend article 8 paragraph 1 of the Company's current articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 1,000,000 (one million Euro), represented by 8,000 (eight thousand) shares of a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.830 (la «Société»), constituée par acte notarié le 2 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 3220 du 30 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président acte comme suit:

I.- Customized Infrastructure Strategies, L.P., une société constituée selon le droit des Îles Cayman, ayant son siège social au 11, 16ème étage, Madison Avenue, New York, NY 10010, USA, (l'«Apporteur 1») et CS Nest Sammelstiftung, L.P., une société constituée selon le droit des Îles Cayman, ayant son siège social au 11, 16ème étage, Madison Avenue, New York, NY 10010, USA, (l'«Apporteur 2») (ensemble les «Associés») sont présents ou dûment représentés et le nombre de parts détenues par les Associés apparaît sur la liste de présence.

Cette liste de présence et la procuration, signée par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 100 (un cent) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 125 EUR (un cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 1.000.000 EUR (un million Euros) par l'émission de 7.900 (sept mille neuf cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt cinq Euros) chacune;

3. Souscription et paiement par les associés, en vertu de la résolution 2 ci-dessus, par voie d'apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 1.000.000 EUR (un million Euros) par émission de 7.900 (sept mille neuf cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité devant être libérée par un apport en nature qui consiste:

(i) une partie d'une créance d'une valeur de 819,625 EUR (huit cent dix-neuf mille six cent vingt-six Euros) (la «Créance 1») détenue par l'Apporteur 1 sur la Société; et

(ii) une partie d'une créance d'une valeur de 167.875 EUR (un cent soixante sept mille huit cent soixante-quinze Euros) (la «Créance 2») détenue par l'Apporteur 2 sur la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé unanime d'accepter la souscription et le paiement (i) par l'Apporteur 1 des 6.557 (six mille cinq cents cinquante sept) Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de l'Apporteur 1») par le biais de l'apport en nature de la Créance 1 (l' «Apport 1») et par L'Apporteur 2 des 1.343 (mille trois cent quarante-trois) Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de l'Apporteur 2») par le biais de l'apport en nature de la Créance 2 (l' «Apport 2»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur 1, ici représenté par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, préalablement nommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de l'Apporteur 1 dans la Société et les payer entièrement par le biais de l'Apport 1.

Intervient ensuite l'Apporteur 2, ici représenté par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, préalablement nommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de l'Apporteur 2 dans la Société et les payer entièrement par le biais de l'Apport 2.

Description de l'apport

L'Apport 1 réalisé par l'Apporteur 1 est constitué par la Créance 1 détenue par l'Apporteur 1 sur la Société, laquelle est allouée au capital social par le biais de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de l'Apporteur 1; et

L'Apport 2 réalisé par l'Apporteur 2 est constitué par la Créance 2 détenue par l'Apporteur 2 sur la Société, laquelle est allouée au capital social par le biais de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de l'Apporteur 2.

L'Apport 1 et l'Apport 2 sont désignées ensemble comme «l'Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport 1 s'élève à un montant global de 819.625 EUR (huit cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq Euros).

La valeur nette de l'Apport 2 s'élève à un montant global de 167.875 EUR (cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze Euros).

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à un montant global de 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros). Une telle évaluation a reçu l'approbation des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 1^{er} mars 2012, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement (la «Déclaration de Valeur de l'Apport»).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions 2 et 3 ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.000.000 EUR (un million Euros), représenté par 8.000 (huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt cinq Euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social ont été estimés à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2012. Relation: EAC/2012/3024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040124/203.

(120053189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

ITP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 67.219.

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITP S.A. avec siège social à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 67219, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 72 en date du 5 février 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 février 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 851 en date du 24 avril 2010.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlo AREND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moussa SENE, assistant junior, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Howald à Luxembourg, et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

2) Fixation du siège social.

3) Constatation du changement d'adresse du commissaire aux comptes.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée ensemble avec la procuration paraphée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Howald à Luxembourg et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.

(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-1870 Luxembourg, 68 Kohlenberg.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le siège social du commissaire aux comptes «InterConseils S.àr.l.» a été transféré à L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, A. Muhovic, M. Sene, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 avril 2012. Relation: EAC/2012/4358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040292/59.

(120053398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Airetsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 mars 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Richard SIMPSON, demeurant à «Serenity» No 8 Lancaster Ridge, Westmoreland, St James, Barbados, West Indies

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012041847/22.

(120055773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

AWW-Abytiamio Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.705.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société AWW-Abytiamio Worldwide S.A. avec effet au 04 avril 2012.

Luxembourg, le 04 avril 2012.

MORANDINI Alberto.

Référence de publication: 2012041872/10.

(120055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S.à r.l en abrégé C.G.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.487.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social le 29 mars 2012

Résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Co Gerani Monsieur Willem VANCAUTER, né le 03 août 1954 à Aalst - Belgique et avant 5^e résidence au 80. Rue des Romains L-B041 Strassen.

Son mandai est fixé pour une durée indéterminée et avec la faculté, d'engager sous sa seule signature, la société. cette résolution mi adoptée à unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. SNAUWAERT

Le Gérant

Référence de publication: 2012041926/17.

(120056251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

PH.International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.765.

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PH.International S.A. avec siège social à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 71.765, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 16 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 916 en date du 2 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 825 en date du 21 avril 2010.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlo AREND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moussa SENE, assistant junior, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Howald à Luxembourg, et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

2) Fixation du siège social.

3) Constatation du changement d'adresse du commissaire aux comptes.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée ensemble avec la procuration paraphée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Howald à Luxembourg et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.

(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le siège social du commissaire aux comptes «InterConseils» a été transféré à L-1870 Luxembourg, 68 Kohlenberg.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, A. Muhovic, M. Sene, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 avril 2012. Relation: EAC/2012/4353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040401/59.

(120053399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Apollo Feeder TH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.138.

—
En date du 1^{er} février 2012, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Real Estate Participation and Investment S.A., avec siège social au 36, Route de Chêne, 1208 Genève, Suisse, a cédé l'intégralité de ses 3 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 New York, Etats Unis, qui les acquiert

- l'associé Yarnnton Ltd, avec siège social au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, Gibraltar, a cédé l'intégralité ses 15 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, étage Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats Unis, qui les acquiert

- l'associé Woolston Ltd., avec siège social au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, Gibraltar, a cédé 2 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, précité, qui les acquiert

- l'associé Woolston Ltd., précité, a cédé 8 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II LP, précité, qui les acquiert

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Apollo European Real Estate Fund II LP, précité, détient 81 parts sociales

- Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, précité, détient 19 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012041862/24.

(120055764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

AWW-Abytiamo Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.705.

—
Je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société AWW-Abytiamo Worldwide S.A. avec effet au 04 avril 2012.

Luxembourg, le 04 avril 2012.

EMOND Valérie.

Référence de publication: 2012041873/10.

(120055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—
Résolution du conseil d'administration prise le 15 février 2012

Le conseil d'administration accepte, à compter de ce jour, la démission de Monsieur Claude ZIMMER en tant que administrateur-délégué.

Le conseil d'administration accepte, à compter de ce jour, de nommer, comme délégué à la gestion journalière Monsieur Franciscus H.R. (Rob) SONNENSCHNEIN, directeur de la société Luxglobal Trust Services SA, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le prénom du délégué à la gestion journalière Monsieur KEMMERLING est le suivant Hendrik HJ. (Rob).

Référence de publication: 2012042131/15.

(120055927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

**Sofinter, Société Anonyme,
(anc. Sofinter S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.656.

L'an deux mille douze.

Le

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINTER S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66656 (NIN 2005 2204 993),

constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 décembre 1998, numéro 918.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1374 du 4 juin 2008.

Le capital social s'élève au montant de cinquante mille Euro (€ 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul SUNNEN, Consultant PME, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Alex KAISER, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination de la société de «SOFINTER S.A.» en «SOFINTER» et suppression de l'enseigne commerciale SOFINTER. Modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SOFINTER».»

2.- Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la société est d'exercer toutes activités relatives à la profession d'expert-comptable.

Elle peut organiser, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, établir les comptes annuels et les bilans et analyser, par des procédés de la technique comptable, la situation, l'organisation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

Elle est habilitée à exercer les mandats de commissaire et de liquidateur.

Elle peut en outre tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

Elle est autorisée à prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et à faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3.- Modification de l'article 6 des statuts.

4.- Modification de l'article 7 des statuts.

5.- Modification de l'article 8 des statuts.

6.- Modification de l'article 11 des statuts.

7.- Modification de l'article 13 des statuts.

8.- Nominations statutaires et fixation des pouvoirs de signature

9.- Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «SOFINTER S.A.» en «SOFINTER» en supprimant l'enseigne commerciale SOFINTER et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SOFINTER».»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la société est d'exercer toutes activités relatives à la profession d'expert-comptable.

Elle peut organiser, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, établir les comptes annuels et les bilans et analyser, par des procédés de la technique comptable, la situation, l'organisation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

Elle est habilitée à exercer les mandats de commissaire et de liquidateur.

Elle peut en outre tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

Elle est autorisée à prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et à faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 (2^{ème} alinéa) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les résolutions à l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire doivent être adoptées par la majorité simple des actions présentes ou représentées.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur François Peusch, Madame Stella Battista et Monsieur Carlo Lettal ainsi que la démission de Madame Stella Battista et Monsieur Paul Sunnen de leurs fonctions d'administrateurs-délégués et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée générale décide en outre, vu la suppression des catégories d'administrateurs, qu'il n'y plus lieu de faire la distinction entre administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Il y a lieu aussi de modifier l'adresse professionnelle de tous les administrateurs qui est dorénavant à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, leur nombre étant ainsi fixé à cinq, à savoir:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 1^{er} juin 1957 à Thionville (France), ayant comme adresse professionnelle L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, et

- Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée ordinaire à tenir en 2017.

L'assemblée générale décide en outre de prolonger les mandats des administrateurs Monsieur Thierry FLEMING, Monsieur Paul SUNNEN et Monsieur Claude SCHMITZ ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Armand HAAS jusqu'à l'assemblée ordinaire à tenir en 2017.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Marc THILL, préqualifié, et Monsieur Claude SCHMITZ, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, administrateurs-délégués de la société.

Onzième résolution

L'assemblée décide que la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour tout montant ne dépassant pas cent mille Euro (100.000,-€) et au-delà par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SUNNEN, A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2012. Relation: ECH/2012/525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 avril 2012.

Référence de publication: 2012040465/133.

(120053441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ramey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

MORGAN STANLEY TURNBERRY LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD and registered with the UK Companies House under number 4013387, here represented by Maître Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal on 6th March, 2012

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire corporate capital of RAMEY S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.465, incorporated on July 11, 2007, by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 2026, on September 19, 2007 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

Pursuant to the Plan of Liquidation adopted by the managers of the Company, the sole member resolves to decrease the equity ("fonds propres") of the Company by an aggregate amount of USD 42,193,281.- (forty two million one hundred

ninety three thousand two hundred eighty one US Dollars) by (i) the cancellation of 1,982,000 (one million nine hundred eighty two thousand) A shares, 1 (one) B share, 66,039 (sixty six thousand thirty nine) C shares, 1 (one) D share and 1 (one) E share and therefore to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,048,042.- (two million forty eight thousand forty two US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 2,066,042.- (two million sixty six thousand forty two US Dollars) to the amount of USD 18,000.- (eighteen thousand US Dollars) represented by 18,000 (eighteen thousand) A shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, held by it, (ii) the decrease of the legal reserve of the Company for an amount of USD 203,200.- (two hundred three thousand two hundred US Dollars), and (iii) the decrease of the share premium of the Company for an amount of USD 39,942,038.62 (thirty nine million nine hundred forty two thousand thirty eight US Dollars and sixty two Cents).

Second resolution

The sole member declares that it accepts (i) the cancellation of the 1,982,000 (one million nine hundred eighty two thousand) A shares, 1 (one) B share, 66,039 (sixty six thousand thirty nine) C shares, 1 (one) D share and 1 (one) E share of the Company (ii) the decrease of the legal reserve of the Company for an amount of USD 203,200.- (two hundred three thousand two hundred US Dollars), and (iii) the decrease of the share premium of the Company for an amount of USD 39,942,038.62 (thirty nine million nine hundred forty two thousand thirty eight US Dollars and sixty two Cents) and accepts the repayment in cash of an amount of USD 42,193,281. (forty two million one hundred ninety three thousand two hundred eighty one US Dollars), in its favor and, as set forth by law, in full compliance of the rights of possible creditors of the Company.

Third resolution

As a consequence of such decrease of capital and repayment of share premium, the first paragraph of this Article 5 has henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company’s subscribed capital is fixed at USD 18,000.- (eighteen thousand US Dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) A shares with a nominal value of USD 1.- (one) each.”

Fourth resolution

As a consequence of such decrease of capital and repayment of share premium, the second paragraph of this Article 5 is deleted.

Fifth resolution

The sole member of the Company resolved to delete the Article 10 and to renumber the following articles.

Sixth resolution

The sole member of the Company resolved to grant any one manager of the Company, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization to amend the Company’s member(s) register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated decrease of equity are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, GrandDuché de Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY TURNBERRY LIMITED, une limited company constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20, Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD et immatriculée au registre des sociétés du Royaume-Uni (UK Companies House) sous le numéro 4013387, représentée par Me Laetitia BORUCKI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé en date du 06 mars 2012.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d’enregistrement.

La société prénommée détient la totalité du capital social de RAMEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.465, constituée le 11 juillet 2007 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2026 du 19 septembre 2007 (la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément au Plan de Liquidation adopté par les gérants de la Société, l'associé unique décide de diminuer les fonds propres de la Société d'un montant total de USD 42.193.281,- (quarante-deux millions cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-un dollars américains) par (i) l'annulation de 1.982.000 (un million neuf cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales A, 1 (une) part sociale B, 66.039 (soixante-six mille trente-neuf) parts sociales C, 1 (une) part sociale D et 1 (une) part sociale E et par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 2.048.042 (deux millions quarante-huit mille quarante-deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.066.042,- (deux millions soixante-six mille quarante-deux dollars américains) au montant de USD 18.000,- dix-huit mille dollars américains représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales A d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, (ii) la réduction de la réserve légale de la Société pour un montant de USD 203.200,- (deux cent trois mille deux cents dollars américains) et par (iii) la réduction du compte prime d'émission de la Société pour un montant de USD 39.942.038,62,- (trente-neuf millions neuf cent quarante-deux mille trente-huit dollars américains et soixante-deux cents).

Deuxième résolution

L'associé unique déclare accepter (i) l'annulation de 1.982.000 (un million neuf cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales A, 1 (une) part sociale B, 66.039 (soixante-six mille trente-neuf) parts sociales C, 1 (une) part sociale D et 1 (une) part sociale E et par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 2.048.042 (deux millions quarante-huit mille quarante-deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.066.042,- (deux millions soixante-six mille quarante-deux dollars américains) au montant de USD 18.000,- dix-huit mille dollars américains représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales A d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, (ii) la réduction de la réserve légale de la Société pour un montant de USD 203.200,- (deux cent trois mille deux cents dollars américains) et par (iii) la réduction du compte prime d'émission de la Société pour un montant de USD 39.942.038,62,- (trente-neuf millions neuf cent quarante-deux mille trente-huit dollars américains et soixante-deux cents).

Troisième résolution

En conséquence de la réduction de capital qui précède et du remboursement du compte prime d'émission, le premier paragraphe de l'Article 5 a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Quatrième résolution

En conséquence d'une telle réduction de capital et d'un tel repaiement de prime d'émission, le second paragraphe de l'Article 5 est supprimé.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de supprimer l'Article 10 et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

Sixième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec la réduction de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation de mettre à jour le registre d'associé(s) de la Société et plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est passé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: Borucki, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2012. Relation: EAC/2012/3297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040408/138.

(120053187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.817.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Saturna Power Holdings Nevada LLC, a company incorporated under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its business address at 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, NV 89511, United States of America, registered with the office of the Secretary of State in the state of Nevada under the number E0840362005-7 (the "Sole Shareholder")

here duly represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V., having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"). The business and administrative seat of the Company has been transferred from the Netherlands, to Luxembourg, by a deed of the undersigned notary on March 31, 2011, not yet published in Mémorial C.

II.- That all the forty (40) shares with a nominal value of EUR 500.-each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 30 April 2011 of the financial year of the Company having started on 1st January 2011;
3. Amendment of the starting and the closing dates of the subsequent financial years to respectively 1st May and 30 April;
4. Subsequent amendment of article 17 and article 18, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to terminate the financial year of the Company having started on 1st January 2011 by anticipation as at 30 April 2011 instead of 31 December 2011.

Third resolution:

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 May and 30 April.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1, of the articles of association of the Company so that they may now be read as follows:

“ **Art. 17.** The Company’s financial year begins on 1 May of each year and closes on 30 April of the following year”.

“ **Art. 18.** Each year, as of 30 April, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 1.000,- (one thousand Euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Saturna Power Holdings Nevada LLC, une société constituée selon le droit de l’Etat de Nevada, Etats Unis d’Amérique, ayant son adresse d’affaires au 6100 Neil Road Suite 500, Reno, NV 89511, inscrite auprès du «office of the Secretary of State» dans l’Etat du Nevada sous le numéro E0840362005-7 (l’«Associé Unique»), représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’un pouvoir donné sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d’acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l’associé unique de IVPC Energy 4 S. à r.l. B.V. , ayant son siège social sis 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d’immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Le siège effectif de direction, d’administration et de contrôle de la Société a été transféré d’Amsterdam, Pays-Bas, à Luxembourg aux termes d’un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2011, en voie de publication au Mémorial C.

II.- Que toutes les quarante (40) parts sociales de la Société d’une valeur de 500,- EUR (cinq cents Euros), représentant l’entière part du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. – Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 30 avril 2011 de l’exercice social de la société ayant débuté le 1^{er} janvier 2011;
3. Modification des dates de commencement et de clôture des exercices sociaux subséquents respectivement aux 1^{er} mai et 30 avril;
4. Modification subséquente de l’article 17 et l’article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l’exercice social de la Société; et

5. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de clôturer au 30 avril 2011 par anticipation au lieu du 31 décembre 2011 l'exercice social de la Société ayant commencé le 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement aux 1^{er} mai et au 30 avril .

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

« **Art. 18.** Chaque année, au 30 avril, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille EUR (1.000,- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011. Relation: EAC/2011/5699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040294/139.

(120053260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Cigtob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 70.702.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extra ordinaire qui s'est tenu au siège en date du 14 mars 2012 que:

1° Le mandat d'administrateur de Monsieur CAROBEL Johan est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2° Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur CAROBEL Johan est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3° Le mandat d'administrateur de Monsieur CAROBEL Thomas est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

4° Le mandat d'administrateur de Madame GIAMBI Chrystelle est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

5° Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur SIMON Frank est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Rémich, le 14 mars 2012.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012041933/23.

(120055642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Luxplain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.943.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042135/9.

(120056262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1st July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, dated 13 January 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 23 January 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at two million two hundred sixty-three thousand six hundred eighty-three euro (EUR 2,263,683.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and five hundred eleven thousand two hundred three (511,203) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), five hundred sixteen thousand three hundred sixty-eight (516,368) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), six hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-two (688,492) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), two hundred seventy-five thousand three hundred ninety-six (275,396) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares" together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred eight thousand eight hundred eighty (108,880) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholders"), and one hundred sixty-three thousand three hundred forty-three (163,343) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in

representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares, each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 23 January 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 10 February 2012, an increase of the issued share capital by an amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two million six hundred thirteen thousand six hundred eighty-three euro (EUR 2,613,683.-) by the creation of (i) eighty-three thousand three hundred one (83,301) Class B Series 1 Shares, (ii) eighty-four thousand one hundred forty-four (84,144) Class B Series 2 Shares, (iii) one hundred twelve thousand one hundred ninety-one (112,191) Class B Series 3 Shares, (iv) forty-four thousand eight hundred seventy-six (44,876) Class B Series 4 Shares, (v) ten thousand one hundred ninety-five (10,195) Class B' Shares and (iii) fifteen thousand two hundred ninety-three (15,293) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 23 January 2012, has accepted subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 10 February 2012, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-) as follows:

- Mutavie, a company governed by the laws of France, with registered office at 9, rue des Iris F-79000 Bessines, France, and registered with the Registre de Commerce de Niort under number B 315 652 263: eighteen thousand seven hundred ninety-two (18,792) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of one hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty euro (EUR 187,920.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred sixty-nine thousand one hundred twenty-eight euro (EUR 169,128.-);

- OPB DVIII Holdings Trust, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: nineteen thousand six hundred thirty-three (19,633) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of one hundred ninety-six thousand three hundred thirty euro (EUR 196,330.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred seventy-six thousand six hundred ninety-seven euro (EUR 176,697.-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Québec G6V 7N5, Canada: sixteen thousand eight hundred twenty-nine (16,829) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of one hundred sixty-eight thousand two hundred ninety euro (EUR 168,290.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred fifty-one thousand four hundred sixty-one euro (EUR 151,461.-);

- SIF Investment Company Ltd, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Switzerland: eleven thousand two hundred nineteen (11,219) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of one hundred twelve thousand one hundred ninety euro (EUR 112,190.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred thousand nine hundred seventy-one euro (EUR 100,971.-);

- Development Finnish Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159125: (i) sixteen thousand eight hundred twenty-eight (16,828) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of one hundred sixty-eight thousand two hundred eighty-four euro (EUR 168,284.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred fifty-one thousand four hundred fifty-six euro (EUR 151,456.-) and (ii) twenty-eight thousand forty-eight (28,048) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of two hundred eighty thousand four hundred seventy six euro (EUR 280,476.-) including a share premium in the aggregate amount of two hundred fifty-two thousand four hundred twenty-eight euro (EUR 252,428.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at 60 London Wall London, EC2M 5TQ, United Kingdom: nine thousand three hundred forty-nine (9,349) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of ninety-three thousand four hundred ninety euro (EUR 93,490.-) including a share premium in the aggregate amount of eighty-four thousand one hundred forty-one euro (EUR 84,141.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at 60 London Wall London, EC2M 5TQ, United Kingdom: four thousand six hundred seventy-five (4,675) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of forty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 46,750.-) including a share premium in the aggregate amount of forty-two thousand seventy-five euro (EUR 42,075.-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: twenty-eight thousand forty-eight (28,048) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of two hundred eighty thousand four hundred eighty euro (EUR 280,480.-) including a share premium in the aggregate amount of two hundred fifty-two thousand four hundred thirty-two euro (EUR 252,432.-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg: fourteen thousand twenty-four (14,024) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of one hundred forty thousand two hundred forty euro (EUR 140,240.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred twenty-six thousand two hundred sixteen euro (EUR 126,216.-);

- Turtle Investment Holding BV, a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, The Netherlands: fifty-six thousand ninety-five (56,095) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of five hundred sixty thousand nine hundred fifty euro (EUR 560,950.-) including a share premium in the aggregate amount of five hundred four thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 504,855.-);

- Development German Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159130: twenty-eight thousand forty-eight (28,048) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of two hundred eighty thousand four hundred eighty euro (EUR 280,480.-) including a share premium in the aggregate amount of two hundred fifty-two thousand four hundred thirty-two euro (EUR 252,432.-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, a company governed by the laws of France, with registered office at Coeur Défense Tour B

- La Défense 4 – 100, Esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: twenty-eight thousand forty-eight (28,048) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of two hundred eighty thousand four hundred eighty euro (EUR 280,480.-) including a share premium in the aggregate amount of two hundred fifty-two thousand four hundred thirty-two euro (EUR 252,432.-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: forty-four thousand eight hundred seventy-six (44,876) new Class B Series 4 Shares, at a total issue price of four hundred forty-eight thousand seven hundred sixty euro (EUR 448,760.-) including a share premium in the aggregate amount of four hundred three thousand eight hundred eighty-four euro (EUR 403,884.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: ten thousand one hundred ninety-five (10,195) new Class B' Shares, at a total issue price of one hundred one thousand nine hundred fifty euro (EUR 101,950.-) including a share premium in the aggregate amount of ninety-one thousand seven hundred fifty-five euro (EUR 91,755.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: nine thousand one hundred seventysix (9,176) new Class C Shares, at a total issue price of ninety-one thousand seven hundred sixty euro (EUR 91,760.-) including a share premium in the aggregate amount of eighty-two thousand five hundred eighty-four euro (EUR 82,584.-);

- DV III Participation, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4451: six thousand one hundred seventeen (6,117) new Class C Shares, at a total issue price of sixty-one thousand one hundred seventy (EUR 61,170.-) including a share premium in the aggregate amount of fifty-five thousand fifty-three euro (EUR 55,053.-).

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 10 February 2012, so that the total amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-), has been on 10 February 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 10 February 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million six hundred thirteen thousand six hundred eighty-three euros (EUR 2,613,683.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and five hundred ninety-four thousand five hundred four (594,504) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), six hundred thousand five hundred twelve (600,512) class B series 2 shares (The "Class B Series 2 Shares"), eight hundred thousand six hundred eighty-three (800,683) class B series 3 shares (The "Class B Series 3 Shares"), three hundred twenty thousand two hundred seventy-two (320,272) class B series 4 shares (The "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred nineteen thousand seventy-five (119,075) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholders"), and one hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-six (178,636) class C shares (the "Class C

Shares”), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the “Class C Shareholders”) in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l’associé commandité de Development Venture III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, du 13 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d’une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d’administration du Gérant en date du 23 janvier 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s’élève actuellement à deux millions deux cent soixante-trois mille six cent quatre-vingt trois euros (EUR 2.263.683,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l’associé commandité (l’«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et cinq cent onze mille deux cent trois (511.203) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), cinq cent seize mille trois cent soixante-huit (516.368) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (688.492) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») deux cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (275.396) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent huit mille huit cent quatre-vingt (108.880) actions de catégorie B’ (les «Actions de Catégorie B’») qui seront détenues par l’associé commandité et cent soixante trois mille trois cent quarante-trois (163.343) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l’associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l’article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d’euros (EUR 500.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante millions (460.000.000,-) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B’ et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L’article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d’administration du Gérant du 23 janvier 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l’article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation

par un directeur du Gérant de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 10 février 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions six cent treize mille six cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.613.683,-) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt trois mille trois cent une (83.301) Actions de Catégorie B Série 1, (ii) quatre vingt quatre mille cent quarante-quatre (84.144) Actions de Catégorie B Série 2, (iii) cent douze mille cent quatre-vingt-onze (112.191) Actions de Catégorie B Série 3, (iv) quarante quatre mille huit cent soixante-seize (44.876) Actions de Catégorie B Série 4, (v) dix mille cent quatre-vingt-quinze (10.195) Actions de Catégorie B' et (iii) quinze mille deux cent quatre-vingt-treize (15,293) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 23 janvier 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation par un directeur de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 10 février 2012, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-), comme suit:

- Mutavie, une société régie par le droit français, avec siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France et immatriculée au Registre du Commerce de Niort sous le numéro B 315 652 263: dix huit mille sept cent quatre-vingt douze (18.792) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de cent quatre vingt sept mille neuf cent vingt euros (EUR 187.920,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cent soixante neuf mille cent vingt-huit euros (EUR 169.128,-);

- OPB DVIII Holdings Trust, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: dix neuf mille six cent trente-trois (19.633) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de cent quatre vingt seize mille trois cent trente euros (EUR 196.330,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cent soixante seize mille six cent quatre-vingt dix-sept euros (EUR 176.697,-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Québec G6V 7N5, Canada: seize mille huit cent vingt-neuf (16.829) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de cent soixante huit mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 168.290,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante et un mille quatre cent soixante et un euros (EUR 151.461,-);

- SIF Investment Company Ltd, une société régie par le droit Suisse, avec siège social à Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Suisse: onze mille deux cent dix-neuf (11.219) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de cent douze mille cent quatre-vingt dix euros (EUR 112.190,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent mille neuf cent soixante et onze euros (EUR 100.971,-);

- Development Finnish Feeder III SCA, une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159125: (i) seize mille huit cent vingt-huit (16.828) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de cent soixante huit mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 168.284,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante et un mille quatre cent cinquante-six euros (EUR 151.456,-) et (ii) vingt huit mille quarante-huit (28.048) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de deux cent quatre-vingt mille quatre cent soixanteseize euros (EUR 280.476,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 252.428,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au 60 London Wall Londres, EC2M 5TQ, Royaume Uni: neuf mille trois cent quarante-neuf (9.349) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de quatre vingt treize mille quatre cent quatre-vingt dix euros (EUR 93.490,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-quatre mille cent quarante et un euros (EUR 84.141,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au 60 London Wall Londres, EC2M 5TQ, Royaume-Uni: quatre mille six cent soixante quinze (4.675) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de quarante-six mille sept cent cinquante euros (EUR 46.750,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux mille soixante quinze euros (EUR 42.075,-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: vingt huit mille quarante-huit (28.048) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de deux cent quatre vingt mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 280.480,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille quatre cent trente-deux euros (EUR 252.432,-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg: quatorze mille vingt-quatre (14.024) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de cent quarante mille deux cent quarante euros (EUR 140.240,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-six mille deux cent seize euros (EUR 126.216,-);

- Turtle Investment Holding BV, une société régie par le droit Néerlandais, avec siège social à Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: cinquante-six mille quatre-vingt-quinze (56.095) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de cinq cent soixante mille neuf cent cinquante euros (EUR 560,950,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 504,855,-);

- Development German Feeder III SCA, une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159130: vingt huit mille quarante-huit (28.048) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de deux cent quatre vingt mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 280.480,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille quatre cent trente-deux euros (EUR 252.432,-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, une société régie par le droit de France, avec siège social au Coeur Défense Tour B -La Défense 4 – 100, Esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: vingt-huit mille quarante-huit (28.048) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de deux cent quatre vingt mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 280.480,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille quatre cent trente-deux euros (EUR 252.432,-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: quarante-quatre mille huit cent soixante-seize (44.876) nouvelles Actions de Catégorie B Série 4, à un prix d'émission total de quatre cent quarante-huit mille sept cent soixante euros (EUR 448.760,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trois mille huit cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 403.884,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: dix mille cent quatre-vingt-quinze (10.195) nouvelles Actions de Catégorie B' à un prix d'émission total de cent un mille neuf cent cinquante euros (EUR 101.950,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 91.755,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: neuf mille cent soixante-seize (9.176) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de quatre-vingt onze mille sept cent soixante euros (EUR 91.760,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 82.584,-);

- DV III Participation, une société civile régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4451: six mille cent dix-sept (6.117) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de soixante et un mille cent soixante-dix euros (EUR 61.170,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cinquante cinq mille cinquante-trois euros (EUR 55.053,-) ;

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission et les primes de compensation, par des versements en numéraire à la Société le 10 février 2012, de sorte que la somme de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-), se trouvait le 10 février 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 10 février 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à deux millions six cent treize mille six cent quatre-vingt trois euros (EUR 2.613.683,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et cinq cent quatre- vingt quatorze mille cinq cent quatre (594.504) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), six cent mille cinq cent douze (600.512) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), huit cent mille six cent quatre-vingt-trois (800.683) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») trois cent vingt mille deux cent soixante-douze (320.272) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent dix neuf mille soixante-quinze (119.075) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenue par l'associé commandité (les «Actionnaires de Catégorie B») et cent soixante dix-huit mille six cent trente-six (178.636) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2012. Relation: LAC/2012/11504. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039679/339.

(120052751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.251.

—
RECTIFICATIF

du 7 mars 2012 (concerne le dépôt L110188929)

L'an deux mille douze, le sept mars,

Before us Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Fabien Morelli, Juriste, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 15 Juin 2011, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 1159/11 de son répertoire, une assemblée générale extraordinaire de la société Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.251 (ci-après la «Société»).

Assemblée aux termes de laquelle les associés de la Société ont décidé de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire d'une somme d'un montant de vingt-et-un millions d'euros (EUR 21.000.000,-) pour porter le capital de huit cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 800.012.500,-) à huit cent vingt-et-un millions douze mille cinq cents euros (EUR 821.012.500,-).

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'émission de quatre cent vingt mille (420.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle dans la valeur nominale ainsi que dans le nombre des parts sociales souscrites et émises lors de l'assemblée générale extraordinaire d'augmentation de capital daté du 15 Juin 2011.

En effet, il y a lieu de lire que le nombre de parts sociales souscrites et libérées est de huit cent quarante mille (840.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en lieu et place de quatre cent vingt mille (420.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

L'article 8 des statuts de la Société a ainsi lieu d'être rectifié de la manière suivante afin de refléter correctement (i) le nombre de parts sociales représentatives du capital social et (ii) la valeur nominale de celles-ci:

«Le capital social de la Société est fixé à 821.012.500 EUR (huit cent vingt-et-un millions douze mille cinq cents euros) représenté par 32.840.500 (trente-deux millions huit cent quarante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Suit la version anglaise du texte qui précède:

"The Company's corporate capital is set at EUR 821,012,500 (eight hundred and twenty one million twelve thousand five hundred Euros) represented by 32,840,500 (thirty-two million eight hundred forty thousand five hundred) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each."

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les souscripteurs aux termes de la procuration sous seing privé datée du 1^{er} février 2012, demeurée annexée au présent acte rectificatif requiert la rectification matérielle du nombre de parts sociales souscrites, ainsi que la répartition de celles-ci.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte..

Signé: Morelli, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3553. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040296/50.

(120053367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Bodhi-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.503.

—
EXTRAIT

En date du 2 avril 2012 l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Monsieur Steven Gorelik en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer Monsieur Graham Chapman avec adresse professionnelle au 16 Meadow Road, Great Gransden, Sandy, Beds, SG19 3BD, United Kingdom, en tant que nouveau gérant de la Société, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour Oscar-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012041877/16.

(120055602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Britanny Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2012:

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK administrateur démissionnaire en date du 5 mars 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012041893/14.

(120055452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Développement Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.927.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2012

- Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Natale Capula, fiscaliste, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012041959/13.

(120055983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

BEBAU Horgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.568.

—
EXTRAIT

L'Associé Unique de la Société, étant BEBAU Swiss Holding Sàrl, une société constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (l'Associé unique) a décidé de transférer le siège de la Société du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg à compter du 1^{er} Avril 2012, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau siège de la Société est:

174, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Par ailleurs, le gérant de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

Monsieur Jonathan Driscoll résidant à 165, Triq Manwel Dimech, Flat 3, SLM-1051 Tas-Sliema, Malta.

Et l'Associé unique de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

BEBAU Swiss Holding Sàrl, 174, Route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEBAU Borgen Sàrl

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2012041883/24.

(120056117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Vasabron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.729.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 21 mars 2012

Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

L'adresse professionnelle des gérants, Monsieur Christophe JASICA, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LE-CLERC, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2012042325/13.

(120055519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Usted Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.780.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USTED FINANCE S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012042313/12.

(120055898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.